



DECISION n° 007 /ONECI/PCS/ du **20 MAI 2022**
du marché n° 2021-0-0-0594/03-323 relatif à la livraison de fournitures de bureau, passé entre
l'Office National de l'Etat Civil et de l'Identification (ONECI) et la société GB-SERVICES, pour
un montant de soixante-douze millions cent soixante-onze mille cinq cent quatorze (72.171.514)
francs CFA TTC.

**Le Président du Conseil de Surveillance de l'Office National de l'Etat Civil
et de l'Identification (ONECI) ;**

- Vu l'ordonnance n° 2018-594 du 27 juin 2018 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de Régularisation des Marchés Publics (ANRMP) ;
- Vu l'ordonnance n° 2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés publics ;
- Vu le décret n°2021-452 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ;
- Vu le décret n°2019-458 du 22 mai 2019 portant création de l'Office National de l'Etat Civil et de l'Identification (ONECI) ;
- Vu le décret n° 2019-982 du 27 novembre 2019 portant nomination des membres du Conseil de Surveillance de l'Office National de l'Etat Civil et de l'Identification ;
- Vu le décret n°2019-983 du 27 novembre 2019 portant nomination du Président du Conseil de Surveillance de l'Office National de l'Etat Civil et de l'Identification (ONECI) ;
- Vu le décret n°2021-871 du 15 décembre 2021 portant conditions et modalités de résiliation des marchés publics ;
- Vu l'avis n°3263 / 2022 / MBPE/DGMP/DRRP/2797/40 du 29 avril 2022

DECIDE

ARTICLE 1

Le marché n°2021-0-0-0594/03-323 relatif à la livraison de fournitures de bureau, passé entre l'Office National de l'Etat Civil et de l'Identification (ONECI) et la société GB-SERVICES dont le siège social est sis à Abidjan-Cocody Riviera 2 Jardins, Résidence Cissoko, 08 BP 4181 Abidjan 08, Email : gbservices05@gmail.com, site web : www.gbservicesgroupe.com, Tel : (+225) 27 21 74 10 11, Fax : (+225) 27 22 43 41 88, inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier d'Abidjan sous le numéro CI-ABJ-2011-A-6219, compte contribuable numéro 11 09 840 P, est résilié pour faute du titulaire.

ARTICLE 2

Les prestations effectivement exécutées feront l'objet d'un décompte définitif pour le règlement des sommes dues à la société GB-SERVICES ou l'émission d'un ordre de recettes pour les sommes trop perçues ou à régler à des tiers.

ARTICLE 3

Conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°2021-871 du 15 décembre 2021 portant conditions et modalités de résiliation des marchés publics, la société GB-SERVICES est exclue des procédures de passation des marchés publics pour une période de deux (2) années à compter de la date de signature de la présente décision.

ARTICLE 4

Le Directeur Général des Marchés Publics et le Directeur Général de l'Office National de l'Etat Civil et de l'Identification (ONECI), assurent, chacun en ce qui le concerne, l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin Officiel des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 20 MAI 2022



AMPLIATIONS

- ANRMP
- DGBF
- DGTCP
- DGMP
- Société GB SERVICES